

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1285

3 juillet 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi	61665	Holmex (Luxembourg) S.à r.l.	61659
AC4 Luxco S.à r.l.	61645	Honeybee Holding S.A.	61672
ADB Lux Service S.A.	61634	HRO 18 S.à r.l.	61666
ADF Comptabilité S.A.	61662	Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l.	61678
AD Fiduciaire S.A.	61662	Interdean Daleiden S.à r.l.	61660
Aérologix S.à r.l.	61648	International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	61665
Argento S.A.	61659	Isna Car Invest S.A.	61656
Asterope	61674	Jumeva S.A.	61644
Auguste DALEIDEN S.à r.l.	61660	Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl	61668
BBWP Finance Lux S.à r.l.	61678	LSRC II Investor S.à r.l.	61634
BDO Compagnie Fiduciaire	61667	Marko Polo Lux S.A.	61634
B-Trident Dresden S.à.r.l.	61648	Michelman Sàrl	61634
Capelux S. à r.l.	61661	Open Products, Networks & Software ...	61668
Case Lobaio S.à r.l.	61648	Osdi	61634
Censor S.A.	61676	PEN S.à r.l.	61655
Commercial Finance Corporation Holding S.A.	61667	PEN S.à r.l.	61647
Compagnie Financière Ottomane S.A. ...	61666	PERMIRA Luxembourg S.à r.l.	61677
Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A.	61664	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A.	61668
Decogest S.A.	61675	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l.	61659
Edoreric S.A.	61658	Sacha Design Sàrl	61672
Entreprise de Toitures Jean Goerens S.à r.l.	61663	Santa Margherita Investment Company S.A.	61665
Ernst & Young International Pension Scheme	61649	SFPI S.A.	61657
Eurasia Credit Card Funding I S.A.	61650	Société Financière d'Arles S.A.H.	61659
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.	61650	STAR - Short Term Absolute Return	61678
FMC Finance Sàrl Luxembourg - IV	61673	TAO Invest S.A.	61650
Gainsborough S.à r.l.	61644	The Directors' Office	61677
Global Dynamic Partners Management S.à r.l.	61647	The Paulig Group Sepcav	61649
Global Funds Management S.A.	61666	Velasquez S.A.	61678
HEDF Luxembourg S.à r.l.	61659	Victoria's Secret International S.à r.l.	61644
		Wolfenbuettel Holdings S. à r.l.	61647

Michelman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 128.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 16 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009074566/10.

(090088191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Oydi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 13.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009074543/10.

(090087810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Marko Polo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 80.699.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2009074541/10.

(090088606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

ADB Lux Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.
R.C.S. Luxembourg B 128.732.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009074518/10.

(090087923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.583.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WESBILD INC., a corporation organized and existing under the laws of the State of Washington, having its registered office at 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington 98101, United States of America and with UBI number 601349871,

here represented by Marie Roche, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "LSRC II Investor S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) managers of the Company or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand Euro (EUR 3,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions") in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

WESBILD INC., represented as stated above, subscribes to seventeen thousand five hundred (17,500) ordinary shares in registered form, with a par value of one United States dollar (USD 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500).

The amount of seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

61639

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
 - Behzad Khosrowshahi, company manager, born on June 24, 1969 in Tehran, Iran, with professional address at 22 St. Clair Avenue East, Suite 200, Toronto, Ontario M4T 2S5, Canada.
2. The registered office of the Company is set at 7, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WESBILD INC., une société organisée et existante selon les lois de l'Etat de Washington, ayant son siège social au 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington 98101, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro UBI 601349871,

ici représentée par Marie Roche, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "LSRC II Investor S.à r.l." (la "Société"). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le "Conseil"). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) du présent acte.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et selon le cas, la vente/le transfert de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou

privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) du présent acte.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales seront indivisibles et la Société ne reconnaîtra qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales seront librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers sera soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société sera dirigée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposés à l'article 3 du présent acte.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les "Résolutions Circulaires des Gérants") sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000) par transaction.

(ii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est dirigée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil de gérance devra être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés seront adoptées en assemblée générale des associés (l' "Assemblée Générale") ou par voie de résolutions circulaires (les "Résolutions Circulaires des Associés") dans le cas où le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre sera envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique seront consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultats seront approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un "Jour Ouvrable"), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle de la Société sera confié à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront les commissaires aux comptes, le cas échéant et les réviseurs d'entreprises, le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, seront faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés seront établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

WESBILD INC., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500).

Le montant de dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Behzad Khosrowshahi, gérant de société, né le 24 juin 1969 à Teheran, Iran, avec adresse professionnelle au 22 St. Clair Avenue East, Suite 200, Toronto, Ontario M4T 2S5, Canada.
2. Le siège social de la Société est établi au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. ROCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21731. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074796/242/511.

(090088481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gainsborough S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009074783/201/13.

(090088834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Jumeva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.885.

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JUMEVA S.A., (anc. Infonet SA) (matr: 2000 2219 876), ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J-F Kennedy.

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven, en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 868 du 30 novembre 2000, modifiée pour la dernière fois par acte passé par-devant le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf en date du 22 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1518 du 20 juillet 2007

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 76.885.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée aux présentes.

L'assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Yves WALLERS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Ettelbruck, 53, avenue J-F Kennedy.

L'assemblée décide à l'unanimité de se dispenser de la nomination d'un secrétaire et scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation à la date de ce jour ainsi que de donner décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

2) L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Raymond FELIX, demeurant à CH-1223 Cologny, 9B, Plateau de Frontenex.

3) L'assemblée générale confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus admis par la loi, notamment ceux d'aliéner les biens immeubles de la société, même par vente de gré à gré.

Le liquidateur est dispensé de faire inventaire. Il peut s'en référer aux livres et écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, constituer tous tiers mandataires et leur déléguer les pouvoirs qu'il juge nécessaires pour un ou plusieurs objets déterminés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à six cents euros (600 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. WALLERS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2009. DIE/2009/5798. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 16 juin 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009074800/4917/46.

(090089130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 227.850,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.575.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of May.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Archer Capital GP4 Limited, a limited company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 1034, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman KY1 1102, Cayman Islands in its capacity as general partner of Archer Capital Fund 4 L.P., an exempted limited partnership whose registered office is at Harbour Place, 4th Floor, 103 Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 25th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of AC4 Luxco S.à r.l. (hereafter the "Company"), with registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés) under number B 124.575, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx of January 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on April 25, 2007 under number 708 and which articles of association have been amended pursuant to three deeds of Me Martine Schaeffer of April 4, 2007, June 11, 2007 and July 11, 2007, published respectively in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on October 3, 2007 under number 2181, on October 2, 2007 under number 2170 and on October 4, 2007 under number 2199, as well as pursuant to one deed of Me Martine Schaeffer of May 11, 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II. The share capital of the Company is fixed at one hundred ninety-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 192,850) represented by seven thousand seven hundred fourteen (7,714) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) in order to raise it from its present amount of one hundred ninety-two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 192,850) to two hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 227,850) by creation and issue of one thousand four hundred (1,400) new shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, vested with the same rights and obligations and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Archer Capital GP4 Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Archer Capital Fund 4 L.P., prenamed, through its proxy holder, declares to subscribe to the one thousand four hundred (1,400) new shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and fully pay them up in the amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) by contribution in cash, so that the total amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at two hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 227,850) divided into nine thousand one hundred fourteen (9,114) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Archer Capital GP4 Limited, une société limitée constituée et régie suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 1034, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman KY1 1102, Iles Cayman, agissant en sa capacité d'associé gérant (general partner) de Archer Capital Fund 4 L.P., un limited partnership exempté ayant son siège social à Harbour Place, 4th Floor, 103 Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AC4 Luxco S.à. r.l., (ci après la «Société»), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.575, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 19 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 avril 2007 sous le numéro 708, et dont les statuts ont été modifiés par trois actes de Maître Martine Schaeffer en date du 4 avril 2007, du 11 juin 2007 et du 11 juillet 2007, tous trois publiés respectivement au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 octobre 2007 sous le numéro 2181, en date du 2 Octobre 2007 sous le numéro 2170 et en date du 4 Octobre 2007 sous le numéro 2199, ainsi que par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 11 mai 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante Euros (EUR 192,850) représenté par sept mille sept cent quatorze (7,714) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq mille Euros (EUR 35,000) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante Euros (EUR 192,850) à deux cent vingt-sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 227,850) par la création et l'émission de mille quatre cents (1,400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise décidant de l'augmentation du capital proposée.

Intervention - Souscription - Libération

Archer Capital GP4 Limited, précitée, agissant en sa capacité d'associé gérant (general partner) de Archer Capital Fund 4 L.P., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux mille quatre cent (1,400) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et les libérer intégralement au montant de trente-cinq mille Euros (EUR 35,000), par un apport en espèces. Ainsi la somme totale de trente-cinq mille Euros (EUR 35,000) est à la disposition de la Société, comme il en est fait preuve au notaire qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 227,850) représenté par neuf mille cent quatorze (9,114) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juin 2009, Relation: LAC/2009/20865. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074805/211/115.

(090088402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

PEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 135.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009074776/236/11.

(090088625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Global Dynamic Partners Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.333.

Extrait de résolutions de l'Associé unique de la Société du 12 juin 2009

En date du 12 juin 2009 l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de

- Monsieur François LEX en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,

de nommer

- Monsieur Franck VITAGLIONE, né le 21 décembre 1960 à Marseille, France, ayant comme adresse professionnelle, 65-67, avenue des Champs Elysées, F-75008, Paris, France en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Global Dynamic Partners Management S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009074917/20.

(090088496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Wolfenbuettel Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009074762/242/13.

(090088797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Case Lobaio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.204.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour CASE LOBAIO S.à.r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009074746/12.

(090088716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

B-Trident Dresden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009074754/15.

(090088477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Aérologic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2889 Luxembourg, Cargo Center West.

R.C.S. Luxembourg B 103.846.

L'an deux mille neuf.

Le quinze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jack SEVERYNS, mécanicien d'avion, demeurant à L-6490 Echternach, 37, route de Wasserbillig.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée AEROLOGIC S.à r.l., avec siège social à L-2889 Luxembourg, Cargo Center West, Building B, Luxembourg Airport-Findel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.846 (NIN 1995 2408 065).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 31 août 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 603 du 28 novembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 85 du 11 février 1999;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2695 du 5 novembre 2008.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) toutes attribuées à Monsieur Jack SEVERYNS.

Cession de parts sociales

Monsieur Jack SEVERYNS cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit deux cent vingt-cinq (225) parts sociales pour le prix de cinq mille six cent vingt-cinq Euros (€ 5.625.-) à Monsieur Alain MERKER, mécanicien d'avion, demeurant à L-5413 Canach, 46, Scheiffeschgaard.

Est intervenu au présent acte:

Monsieur Alain MERKER, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession de parts sociales.

Monsieur Alain MERKER est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Monsieur Jack SEVERYNS déclare avoir reçu de la part de Monsieur Alain MERKER le montant de cinq mille six cent vingt-cinq Euros (€ 5.625.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance et titre.

Monsieur Jack SEVERYNS, agissant en sa qualité de gérant de la société AEROLOGIC S.à r.l., déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite Monsieur Jack SEVERYNS et Monsieur Alain MERKER, agissant en leur qualité d'associés de la société AEROLOGIC S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Jack SEVERYNS, mécanicien d'avion, demeurant à L-6490 Echternach, 37, route de Wasserbillig, deux cent soixante-quinze parts sociales	275
2.- Monsieur Alain MERKER, mécanicien d'avion, demeurant à L-5413 Canach, 46, Scheiffeschgaard, deux cent vingt-cinq parts sociales	<u>225</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SEVERYNS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 mai 2009. Relation: ECH/2009/619. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009074808/201/58.

(090088825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Ernst & Young International Pension Scheme, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.212.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074734/10.

(090089020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

The Paulig Group Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain - Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.058.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074735/10.

(090089013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074738/11.

(090088758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Eurasia Credit Card Funding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.211.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074739/10.

(090088761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

TAO Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.581.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Geena SAENGLONG, née le 8 août 1980 à St. Gallen SG, Suisse, demeurant à Bahnhofstrasse 41, 9200 Gossau, SG, Suisse;

2.- Monsieur Patrick VU, né le 10 mai 1969 à Thakhek, Laos, demeurant à 199, rue de la République, 94700 Maisons-Alfort, France;

3.- Monsieur Quang Hai LE, né le 12 août 1973 à Pakse, Laos, demeurant à 15, Avenue Pierre Allaire, 94340, Joinville le Pont, France;

tous ici représentés par Madame Roberta SANTORO, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «TAO Invest S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de Mai, à 16.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s)

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les trente et un mille (31.000) actions comme suit:

Quang Hai LE	24.800 actions
Geena SAENGLONG	3.100 actions
Patrick VU	3.100 actions

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 6 (six) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs A de la Société:

(i) Madame Geena SAENGLONG, née à St. Gallen SG (Suisse), le 08 août 1980, demeurant à Bahnhofstrasse 41, 9200 Gossau, SG, Suisse;

(ii) Monsieur Patrick VU, né à Thakhek (Laos), le 10 mai 1969, demeurant à 199, rue de la République, 94700 Maisons-Alfort, France;

(iii) Monsieur Quang Hai LE, né le 12 août 1973 à Pakse, Laos, demeurant à 15, Avenue Pierre Allaire, 94340, Joinville le Pont, France;

les personnes suivantes sont nommées administrateurs B de la Société:

(v) Monsieur Ahcène BOULHAIS, né à Thionville, le 12 décembre 1977, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

(vi) Madame Laurence MOSTADE, née à Bastogne, le 12 septembre 1974 demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

(vii) Monsieur Olivier OUDIN, né à Troyes, le 19 octobre 1967, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N°42.230 est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SANTORO - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juin 2009, Relation: LAC/2009/21437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le onze juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074815/242/274.

(090088422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

PEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 135.583.

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Patrick NENNO, gérant de société, né à Luxembourg le 7 juin 1967, demeurant à L-3728 Rumelange, 105, Cité Hierzesprong,

détenteur de cent (100) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "PEN S.à r.l." (numéro d'identité 2007 24 70 193), avec social à L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 135.583, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 422 du 19 février 2008,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quarante-huit mille euros (€ 648.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à six cent soixante mille cinq cents euros (€ 660.500.-), par l'émission de cinq mille cent quatre-vingt-quatre (5.184) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, libérées intégralement par l'apport de trois cents (300) actions de la société anonyme "STEMPER S.A.", avec social à L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 32.925, détenues par Monsieur Patrick NENNO.

Il est certifié au notaire soussigné de l'évaluation desdites actions apportées par un bilan établi en date du 31 décembre 2008, signé par deux administrateurs et le commissaire aux comptes, et par une attestation établie par deux administrateurs que la situation bilantaire de la société anonyme "STEMPER S.A." à ce jour est au minimum celle du 31 décembre 2008, lesquels bilan et attestation, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Suite à la prédite augmentation de capital, toutes les parts sociales appartiennent à Monsieur Patrick NENNO, préqualifié.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la prédite augmentation de capital, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. al. 1^{er}** . Le capital social est fixé à six cent soixante mille cinq cents euros (€ 660.500.-), divisé en cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre (5.284) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros (€ 1.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MOUTON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1833. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074872/236/53.

(090088622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Isna Car Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 131.661.

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ISNA CAR INVEST S.A." (numéro d'identité 2007 22 27 523), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.661, constituée suivant acte reçu par le notaire Patrick SERRES, de résidence à Remich, en remplacement du notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, empêché, dépositaire de la minute, en date du 4 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2325 du 17 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts et du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts.

2) Révocation de Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société "BDO De Chazal Du Mée" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . al. 2.** Le siège social est établi à Clemency."

" **Art. 9. al. 1^{er} .** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 09.00 heures à Clemency au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de ses fonctions une fois le rapport sur les comptes 2008 établi.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit de l'Ile Maurice "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10 Frère Félix de Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au Registre des sociétés de Port-Louis (Ile Maurice) sous le numéro 20287943.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1822. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074876/236/64.

(090088509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

SFPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 97.174.

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SFPI S.A." (numéro d'identité 2003 22 25 684), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 97.174, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1344 du 17 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts et du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts.

2) Révocation de Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société "BDO De Chazal Du Mée" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . al. 2.** Le siège social est établi à Clemency. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires."

" **Art. 9. al. 1^{er} .** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures à Clemency au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de ses fonctions une fois le rapport sur les comptes 2008 établi.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit de l'Ile Maurice "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10 Frère Félix de Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au Registre des sociétés de Port-Louis (Ile Maurice) sous le numéro 20287943.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1817. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074879/236/64.

(090088458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Edoreric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.368.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074720/10.

(090088943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

HEDF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009074710/10.

(090089120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Holmex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 103.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074733/10.

(090088901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074740/12.

(090088763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Argento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.258.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour ARGENTO S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2009074745/12.

(090088714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Société Financière d'Arles S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074903/16.

(090089023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Interdean Daleiden S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Auguste DALEIDEN S.à r.l.).**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 45.447.

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A COMPARU:

"IRIBEN LIMITED", une société de droit anglais établie et ayant son siège social à London NW10 7XW, Park Royal, Central Way, enregistrée sous le numéro 03788202, représentée par Monsieur Paul Evans, administrateur de société, demeurant à NW3 1BL Londres, Heathside Hampstead, Heath Lodge, agissant en vertu d'un pouvoir annexé au présent acte.

Que l'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que "IRIBEN LIMITED", préqualifié, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Auguste DALEIDEN S.à r.l. ayant son siège social à 145, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 598 le 16 décembre 1993 et enregistré sous le numéro B 45447. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 365 le 22 avril 2005.

2) Que le capital social de la société est fixé à soixante-cinq mille euros (65.000.-€) représenté par six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune.

3) Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société de "Auguste DALEIDEN S.à r.l." à "Interdean Daleiden S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier subséquentement le troisième article des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

" **Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet "Interdean Daleiden s.à r.l." société à responsabilité limitée".

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer la référence à la société "DALEIMA S.A." dans le deuxième alinéa du sixième article des statuts de la société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier subséquentement le sixième article des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

"Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsechzigtausend (65.000.-) Euro und ist eingeteilt in sechshundertfünfzig (650) Gesellschaftsanteile zu je einhundert (100.-) Euro.

Das Gesellschaftskapital ist voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à approximativement mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Evans, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2009. Relation: EAC/2009/6179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009074884/219/53.

(090088690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Capelux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.253.

L'an deux mille neuf.

Le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Marcelino ANDRADE ALVES, ouvrier, né à Nossa Senhora de Ajuda/Fogo (Cap Vert), le 09 juin 1966, demeurant à L-3737 Rumelange, 46, rue Henri Luck.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée CAPELUX S. à r.l., avec siège social à L-3737 Rumelange, 46, rue Henri Luck,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 129.253,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1676 du 08 août 2007.

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Qu'il déclare céder ses CENT (100) parts sociales comme suit:

- (34) parts sociales à Monsieur Rui Manuel Serafim Da Cruz, commerçant, né à Arazede - Montemor - O-Velho (PT), le 9 juillet 1963, demeurant à F-57570 Rodemack, 27B, rue Christophe 1^{er} de Bade, ici présent, ce acceptant au prix de deux mille quarante euros (€ 2.040,-).

- (33) parts sociales à Monsieur Henrique Manuel Maia Romão, pensionné, né à Silva Porto (Angola), le 10 novembre 1959, demeurant à L-3753 Rumelange, 2A, rue Steinberg, ici présent, ce acceptant, au prix de mille neuf cent quatre-vingts euros (€ 1.980).

- (33) parts sociales à Monsieur Paulo Domingos Campelo Peixoto, cordonnier, né à Aldoar - Porto (PT), le 20 décembre 1966, demeurant à L-4108 Esch-sur-Alzette, 60, route d'Ehlerange, ici présent, ce acceptant au prix de mille neuf cent quatre-vingts euros (€ 1.980).

Monsieur Marcelino ANDRADE ALVES, prénommé, gérant de la société, déclare accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Rui Manuel Serafim Da Cruz, prénommé, TRENTE-QUATRE PARTS SOCIALES	34
Monsieur Henrique Manuel Maia Romão, prénommé, TRENTE-TROIS PARTS SOCIALES	33
Monsieur Paulo Domingos Campelo Peixoto, prénommé, TRENTE-TROIS PARTS SOCIALES	33
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- La démission de Monsieur Marcelino ANDRADE ALVES, prénommé, en tant que gérant de la société est acceptée. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Rui Manuel Serafim Da Cruz, prénommé.

3.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Paulo Domingos Campelo Peixoto, prénommé.

4. - La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

5.- L'objet social de la société est modifié de sorte que l'article deux (2) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:
"La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.
La société a encore pour objet le commerce en tous genres.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement."

6.- Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-3737 Rumelange, 46, rue Henri Luck à L-3236 Bettembourg, 12, rue de la Gare.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Bettembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Andrade Alves, Serafim da Cruz, Maia Romão, Campelo Peixoto, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mai 2009. Relation: EAC/2009/6036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009074885/219/65.

(090088673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**ADF Comptabilité S.A., Société Anonyme,
(anc. AD Fiduciaire S.A.).**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.129.

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AD FIDUCIAIRE S.A." (numéro d'identité 2000 22 27 569), avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 78.129, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 210 du 20 mars 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 955 du 22 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Aline DA FONTE, comptable, demeurant à Rodange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la dénomination de la société de "AD FIDUCIAIRE S.A." en "ADF COMPTABILITE S.A." et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

61663

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "AD FIDUCIAIRE S.A." en "ADF COMPTABILITE S.A." et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . alinéa 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ADF COMPTABILITE S.A."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DA FONTE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1831. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074869/236/51.

(090088594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Entreprise de Toitures Jean Goerens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 48, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 73.016.

L'an deux mil neuf, le dix juin.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean GOERENS, maître-couvreur, né à Luxembourg, le 19 février 1960, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 11, An der Reispelt;

2.- Madame Michèle LUX, sans état particulier, née à Luxembourg, le 28 juin 1963, épouse de Monsieur Jean GOERENS, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 11, An der Reispelt.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "ENTREPRISE DE TOITURES JEAN GOERENS, S.à r.l.", avec siège social à L-1617 Luxembourg, 48, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 101 du 29 janvier 2000,

inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.016.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Jean GOERENS, préqualifié, quatre-vingts parts sociales,	80
2) à Madame Michèle LUX, préqualifiée, vingt parts sociales,	20
Total: cent parts sociales,	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille six cents euros (EUR 37.600.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

Souscription, Libération

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés, préqualifiés, au prorata de leur participation dans la société, par incorporation de résultats reportés, de sorte que la somme de trente-sept mille six cents euros (EUR 37.600.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier l'article 6.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

à Monsieur Jean GOERENS, maître-couvreur, né à Luxembourg, le 19 février 1960, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 11, An der Reispelt, quatre-vingts parts sociales,	80
à Madame Michèle LUX, sans état particulier, née à Luxembourg, le 28 juin 1963, épouse de Monsieur Jean GOERENS, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 11, An der Reispelt, vingt parts sociales,	20
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-) sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg- Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean GOERENS, Michèle LUX, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2009. Relation: LAC/2009/22603. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 juin 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009074863/222/65.

(090088720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juin 2009

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée décide de prolonger le mandat de HRT Révision S.A., anciennement HRT Revision, jusqu'à l'assemblée tenue en 2010.

Etant donné que Messieurs Rolf Wirth et Luciano Marinelli ont démissionné de leur mandat d'administrateur, l'assemblée décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Gustave Stoffel, conseil économique, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009074945/20.

(090088933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
EXTRAIT

En date du 29 mai 2009, les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009074931/13.

(090088663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.063.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2009 que:

- L'assemblée accepte la démission des administrateurs:

- * Van Lanschot Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;
- * Van Lanschot Corporate Services S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;
- * Harbour Trust and Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;

et commissaire aux comptes actuels:

- * AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

- L'assemblée nomme en remplacement les nouveaux administrateurs:

- * Mr Johan Dejans, avec adresse professionnelle 15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- * Mr Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, avec adresse professionnelle 15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

* ATC Management (Luxembourg) s.à r.l., représentée par Mr Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, 15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, RCSL B 103.336.

et commissaire aux comptes:

- * Certificat Luxembourg s.à r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, RCSL B 86.770.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15.05.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009074929/29.

(090088717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.153.

L'adresse professionnelle de M. Johan Temse se situe au Sveavägen 20, SE-103 67 Stockholm, Suède, avec effet au 5 mai 2009.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009074925/12.

(090088793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Compagnie Financière Ottomane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.561.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 mai 2009

Les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre-Edouard NOYELLE demeurant 13, Villa Poissonnière à F-75018 PARIS et de Monsieur Yvan JUCHEM demeurant 1, rue Belle Vue à L-8832 ROMBACH viennent à échéance.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Pierre-Edouard NOYELLE et Yvan JUCHEM pour une durée de 3 ans.

Le mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises pour l'année 2009, pour une durée de un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074933/19.

(090088500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

HRO 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.776.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 30 janvier 2008 que l'Associé de la Société, Trustee of NV Realty Trust, une société constituée selon le droit de Guernsey, ayant son siège social au Nerine House, St. George's Place, St. Peter Port, Guernsey, (anciennement au Caledonia House, c/o Heritage Trust Group Limited, 8 Caledonia Place, St. Helier, Jersey JE4 9YL, Channel Island) a cédé 125 parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, à HPR (A) Trust, une société constituée selon le droit de Jersey, ayant son siège social à Nerine House, St. George's Place, St. Peter Port, Guernesey.

Par ailleurs, il résulte d'une cession de parts sociales en date du 30 janvier 2008 que l'Associé de la Société, Trustee of NV Realty Trust a cédé 375 parts sociales qu'il détient dans le capital social de la société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, à HPR (C) Trust, une société constituée selon le droit de Jersey, ayant son siège social à Nerine House, St. George's Place, St. Peter Port, Guernesey.

A compter du 30 janvier 2008, les Associés de la Société sont les suivants:

HPR (A) Trust

Parts détenues: 125

HPR (C) Trust

Parts détenues: 375

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Liquidateur

Référence de publication: 2009074932/26.

(090088546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Global Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 37.359.

EXTRAIT

Il résulte des minutes de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 12 mai 2009 que Monsieur Yoshikazu Chono a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 1^{er} septembre 2008 et que Monsieur Yutaka Yasuma de résidence professionnelle au Bâtiment A, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange a été définitivement élu administrateur de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2010:

- M. Koichi Matsumoto;
- M. Tomoari Matsuhashi;
- M. Jacques Elvinger;
- M. Yutaka Yasuma.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074928/21.

(090088741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Commercial Finance Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.326.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 janvier 2008 que Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat; elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009074934/15.

(090088455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

BDO Compagnie Fiduciaire, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Thierry FLEMING, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable
- Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Pierre LENTZ, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur John SEIL, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal
- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, conseiller fiscal
- Monsieur Claude ZIMMER, expert-comptable
- Monsieur Daniel CROISÉ, réviseur d'entreprises, expert-comptable
- Madame Vania BARAVINI, administrateur de sociétés
- Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises

tous demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074920/27.

(090088507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

OPNS, Open Products, Networks & Software, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 90.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009074951/236/11.

(090088820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 19.345.490,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.151.

Il résulte de la résolution du conseil des administrateurs daté du 29 mai 2009 que:

- La démission de Monsieur Robert Cawthorn, administrateur est acceptée avec effet au 29 mai 2009. Il sera remplacé par Monsieur Hermann Osterwald, avec adresse au Gewende 4, 37083 Göttingen, Allemagne.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009074950/12.

(090089131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.588.625,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.605.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the fifth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

There appeared:

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability Company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B number 62.149, (the "Sole Shareholder") represented by Mrs. Nerea NAZABAL JIMENEZ, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy was signed "ne varietur" by the mandatories of the above named person and the undersigned notary and will remain annexed to the present deed.

Such appearing party is the sole member of Kimberly-Clark Luxembourg Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 79.605 (the "Company"). The Company has been incorporated on December 15, 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 552 of July 20, 2001. The articles of association have been amended several times and for the last time on November 5, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, registered with the Enregistrement in Luxembourg on November 10, 2008 under number LAC/2008/45209, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2825 of November 25, 2008 and deposited with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the following reference: L080169034.05.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Sole resolution

Whereas upon the Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of the Company held on November 5, 2008, the agenda of the meeting and the first resolution erroneously stated the following:

"that the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital by an amount of EUR 267.585.900 in order to bring it down from its current amount of EUR 453.174.525,00 represented by 18.126.981 shares of a nominal value of EUR 25.00 each to an amount of EUR 185.588.625 represented by 7.423.545 shares of a nominal value of EUR 25.00 each.

Realisation of such a reduction at the shares fair value by:

- a. The reimbursement to the sole shareholder of an amount of EUR 267.585.900 and cancellation of 10.703.436 existing shares, and
- b. The reimbursement of the amount of EUR 7.70 per share cancelled, paid from distributable reserve, for a total amount of EUR 82 416 457.

Power to be granted to the board of managers to execute the conditions of reimbursement to the sole shareholder.

2. Subsequent amendment of Article 8 of the articles of association.
3. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as mentioned hereabove, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-seven million five hundred eighty-five thousand nine hundred Euros (EUR 267.585.900) in order to bring it down from its current amount of four hundred and fifty-three million one hundred and seventy-four thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 453,174,525.00) represented by eighteen million one hundred and twenty-six thousand nine hundred and eighty-one (18,126,981) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.00) each to an amount of one hundred eighty-five million five hundred eighty-eight thousand six hundred twenty-five euro (EUR 185.588.625) represented by seven million four hundred twenty-three thousand five hundred forty-five (7.423.545) shares of a nominal value of EUR 25.00 each.

Realisation of such a reduction at the shares fair value by:

- a. The reimbursement to the sole shareholder of an amount of two hundred sixty-seven million five hundred eighty-five thousand nine hundred euro (EUR 267.585.900) and cancellation of ten million seven hundred three thousand four hundred thirty-six (10.703.436) existing shares, and
- b. The reimbursement of the amount of EUR 7.70 per share cancelled, paid from a distributable reserve, for a total amount of EUR 82.416. 457.

The sole shareholder grants power to the board of managers to execute the reimbursement, but not before a period of thirty days from the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés."

Therefore the agenda of the meeting and the first resolution should be read as follows:

"that the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital by an amount of EUR 267.585.900 in order to bring it down from its current amount of EUR 453.174.525,00 represented by 18.126.981 shares of a nominal value of EUR 25.00 each to an amount of EUR 185.588.625 represented by 7.423.545 shares of a nominal value of EUR 25.00 each.

Realisation of such a reduction at the shares fair value by:

- a. The reimbursement to the sole shareholder of an amount of EUR 267.585.900 and cancellation of 10.703.436 existing shares, and
- b. The reimbursement of the amount of EUR 5,34 per share cancelled, paid from a distributable reserve, for a total amount of EUR 57,172,525.-

Power to be granted to the board of managers to execute the conditions of reimbursement to the sole shareholder.

2. Subsequent amendment of Article 8 of the articles of association.
3. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as mentioned hereabove, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-seven million five hundred eighty-five thousand nine hundred Euros (EUR 267.585.900) in order to bring it down from its current amount of four hundred and fifty-three million one hundred and seventy-four thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 453,174,525.00) represented by eighteen million one hundred and twenty-six thousand nine hundred and eighty-one (18,126,981) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.00) each to an amount of one hundred eighty five million five hundred eighty eight thousand six hundred twenty five euro (EUR 185.588.625) represented by seven million four hundred twenty three thousand five hundred forty five (7.423.545) shares of a nominal value of EUR 25.00 each.

Realisation of such a reduction at the shares fair value by:

- a. The reimbursement to the sole shareholder of an amount of two hundred sixty seven million five hundred eighty five thousand nine hundred euro (EUR 267.585.900.-) and cancellation of ten million seven hundred three thousand four hundred thirty six (10.703.436) existing shares, and

b. Realisation of such a reduction at the shares fair value by the reimbursement of the amount of EUR 5,34 per share cancelled, paid from a distributable reserve, for a total amount of EUR 57,172,525.-

The sole shareholder grants power to the board of managers to execute the reimbursement, but not before a period of thirty days from the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le 5 juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 62.149, (l'"Associé Unique"), représentée par Mme Néréa NAZABAL JIMENEZ, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée,

laquelle procuration signée "ne varietur" par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte.

La comparante est le seul associé de Kimberly-Clark Luxembourg Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.605 (la "Société"). La Société a été constituée le 15 décembre 2000 selon acte notarié de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 552 du 20 juillet 2001. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié de Maître Martine Schaeffer le 5 novembre 2008, enregistré le 10 novembre 2008 sous le numéro LAC/2008/45209, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2825 du 25 NOVEMBRE 2008 et inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L080169034.05.

La comparante représentant l'intégralité du capital social a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

Attendu que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société tenue le 5 novembre 2008, l'agenda et la première résolution ont d'une façon erronée été rédigés comme suit:

"Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de deux cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent euros (EUR 267.585.900) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent cinquante-trois millions cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 453.174.525,00) représenté par dix huit millions cent-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-une (18.126.981) parts sociales de valeur nominale de EUR 25,00 chacune à cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros (EUR 185.588.625) représenté par sept millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent quarante-cinq (7.423.545) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Réalisation de cette réduction par remboursement à la valeur marchande à l'associé unique:

a. d'un montant de deux cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent EUR 267.585.900 et annulation de 10.703.436 parts sociales existantes.

b. Le remboursement d'un d'une somme fixée à 7.70 euros par parts sociales remboursées provenant d'une réserve distribuable, pour un montant fixé à quatre vingt deux millions quatre cent seize mille quatre cent cinquante sept euros (EUR 82 416 457).

Pouvoirs au conseil de gérance de fixer les modalités de remboursement audit associé unique.

2. Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

3. Divers.

Ensuite, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent euros (EUR 267.585.900) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent cinquante-trois millions cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 453.174.525,00) représenté

par dix-huit millions cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-une (18.126.981) parts sociales de valeur nominale de EUR 25,00 chacune à cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros (EUR 185.588.625) représenté par sept millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent quarante-cinq (7.423.545) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Réalisation de cette réduction par remboursement à la valeur marchande à l'associé unique:

a. d'un montant de deux cent soixante sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent (EUR 267.585.900) et annulation de 10.703.436 parts sociales existantes.

b. Le remboursement d'un d'une somme fixée à 7.70 euros par parts sociales remboursées provenant d'une réserve distribuable, pour un montant fixé à quatre vingt deux millions quatre cent seize mille quatre cent cinquante sept euros (EUR 82.416.457).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement audit associé."

Ainsi, l'agenda et la première résolution doivent être lus comme suit:

"Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de deux cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent euros (EUR 267.585.900) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent cinquante-trois millions cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 453.174.525,00) représenté par dix huit millions cent-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-une (18.126.981) parts sociales de valeur nominale de EUR 25,00 chacune à cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros (EUR 185.588.625) représenté par sept millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent quarante-cinq (7.423.545) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Réalisation de cette réduction à la valeur marchande à l'associé unique:

a. d'un montant de deux cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent EUR 267.585.900 et annulation de 10.703.436 parts sociales existantes.

b. remboursement d'une somme fixée à 5.34 euros par part sociale remboursée provenant d'une réserve distribuable, pour un montant fixé à cinquante-sept millions cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 57.172.525.-).

Pouvoirs au conseil de gérance de fixer les modalités de remboursement audit associé unique.

2. Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

3. Divers.

Ensuite, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent euros (EUR 267.585.900) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent cinquante-trois millions cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 453.174.525,00) représenté par dix-huit millions cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-une (18.126.981) parts sociales de valeur nominale de EUR 25,00 chacune à cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros (EUR 185.588.625) représenté par sept millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent quarante-cinq (7.423.545) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Réalisation de cette réduction à la valeur marchande à l'associé unique:

a. d'un montant de deux cent soixante sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent (EUR 267.585.900) et annulation de 10.703.436 parts sociales existantes.

b. remboursement d'une somme fixée à 5.34 euros par part sociale remboursée provenant d'une réserve distribuable, pour un montant fixé à cinquante-sept millions cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 57.172.525.-).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement audit associé unique."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nazabal Jimenez et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2009. Relation: LAC/2009/22142. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074982/5770/201.

(090088518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Honeybee Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074983/12.

(090088326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Sacha Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Wiltz, 27, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 103.323.

L'an deux mil neuf, le huit mai

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Windeshausen, administrateur de société, né à Bastogne (B), le 8 mai 1960, demeurant à B-6600 Bastogne, 32, chemin de Renval,

2. Madame Nathalie RUYKENS, indépendante, née à Soignies (B), le 14 mai 1969, demeurant à F-30700 Saint-Quentin-La-Poterie, chemin de Carrièresasse, Lot Pré des broches 10,

lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SACHA DESIGN S.à.r.l. (2004 2420 264) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1255 du 08 décembre 2004,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.323,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "SACHA DESIGN" Sàrl avec siège social à L-9501 Ettelbruck, 89, Grand-Rue Ensuite les comparants, agissant comme prèdit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Jean WINDESHAUSEN cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales de la société SACHA DESIGN Sàrl à Madame Nathalie RUYKENS, prénommée, laquelle accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Madame Nathalie RUYKENS, prénommée, laquelle déclare accepter la prédite cession.

Elle déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société "SACHA DESIGN" Sàrl.

Prix

Le cédant et le cessionnaire, déclare que la présente cession se fait pour le prix convenu entre associés, payé hors la présence du Notaire.

Approbation des cessions de parts

Madame Nathalie RUYKENS et Monsieur Jean WINDESHAUSEN, prénommés, agissant en leur qualité de gérant de la société déclarent accepter ladite cession au nom de la société "SACHA DESIGN" Sàrl conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associé unique actuel de la société à responsabilité limitée "SACHA DESIGN" Sàrl a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide, en conséquence de la cession de parts ci-avant de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, réparties comme suit:

- Madame Nathalie RUYKENS, cent parts	100
Total: cent parts	100."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social."

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société d'Ettelbruck à L-9535 Wiltz, 27, rue Knupp et modifie en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés."

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 750.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Windeshausen, N. Ruykens, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 mai 2009 - WIL/2009/417 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 2 juin 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009074990/2724/75.

(090088624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

FMC Finance Sàrl Luxembourg - IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.631.

Auszug der Beschlussfassungen der Ordentlichen Gesellschaftsversammlung vom 16. Juni 2009

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG Audit S.àr.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer in seiner Funktion als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2010 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009074957/13.

(090088838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Asterope, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 103.352.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourteen day of May.
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Torbjörn OLOFSSON, company directeur, born in Järfalla (Sweden), on 21 October 1965, residing at 7, Bågvägen, SE-181 46 Lidingö (Sweden), (the "Principal"),

here represented by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on May 7th, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ASTEROPE (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 103352, has been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on August 5th, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1240 on December 3rd, 2004.

II. The subscribed capital of the Company is presently two hundred and nine thousand five hundred euro (209,500.- EUR) divided into one thousand six hundred seventy six (1,676) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date;

VII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Torbjörn OLOFSSON, directeur de société, né à Järfalla (Suède), en date du 21 octobre 1965, demeurant à 7, Bågvägen, SE-181 46 Lidingö (Suède), (le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée

le 7 mai 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ASTEROPE (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 103352 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1240 du 3 décembre 2004.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de deux cent neuf mille cinq cents Euros (209.500,- EUR) représenté par mille six cent soixante-seize (1.676) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Leclerc, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. LAC/2009/19643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009074998/9127/84.

(090088811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Decogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.526.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 20 mars 2009

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Hugo FROMENT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DECOGEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074958/24.

(090089138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Censor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 99.374.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourteen day of May.
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RESTORATION AB, a company having its registered office at Brukets väg 26, SE-746 93 Bålsta (Sweden), org. nr. 556770-5677 (the "Principal"),
here represented by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),
by virtue of a proxy under private seal given on January 20nd, 2009,
which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Censor S.A. (the "Company") having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 99374, has been incorporated by deed of Maître Marc LECUIT, then notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on February 18th, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 426 on April 22nd, 2004.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty-one thousand euros (31.000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (310.- EUR) each, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RESTORATION AB, une société ayant son siège social à Brukets väg 26, SE-746 93 Bålsta (Suède), org. nr. 556770-5677 (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandatataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 20 janvier 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Censor S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 99374 a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, alors notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 février 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 426 du 22 avril 2004.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Leclerc, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. LAC/2009/19642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009075001/9127/88.

(090088818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.270.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075013/9.

(090088265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.180.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2009074963/11.

(090088311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Velasquez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 32.663.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 15 mai 2009 à 11.00 heures

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs comme suit:

* M. Bernard CARREL BILLIARD, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant professionnellement au 26, Quai Michelet, F-92 695 Levallois Perret

* M. Christophe Guillaume MARTIN, Administrateur, demeurant professionnellement au 19, Avenue Emile de Mot, B-1000 Bruxelles

* M. Danilo GIULIANI, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl (RC Luxembourg B 103590) ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074969/25.

(090089024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

STAR - Short Term Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pour la société STAR - SHORT TERM ABSOLUTE RETURN

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009074970/14.

(090088318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBWP Finance Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of June,
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B139594, holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 12 June 2009.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBWP Finance Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118826, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 19 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1998 on 25 October 2006, modified pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 30 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1303 on 28 June 2007 and modified several times and the last time by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 27 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1844 on 26 July 2008 (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. To change the name of the Company from "BBWP Finance Lux S.à r.l." into "Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l."
3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.
4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBWP Finance Lux S.à r.l." into "Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l."

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate name.** "There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) under the name "Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139594, propriétaire de 600 (six cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 juin 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de BBWP Finance Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118826, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1998 le 25 octobre 2006, modifié suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire résident à Junglinster, le 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1303 le 28 juin 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Paul DECKER, notaire résident à Luxembourg, le 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1844 le 26 juillet 2008 (la Société),

II. que les 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changer le nom de la Société de "BBWP Finance Lux S.à r.l." en "Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l."
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.
4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBWP Finance Lux S.à r.l." en "Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2009. Relation: LAC/2009/23273. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009075422/206/119.

(090089395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.